



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Le 30 mars 2015

Divulgence des traitements dans le secteur public pour 2014

Timmins (Ontario), le 30 mars 2015 – Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, L'Hôpital de Timmins et du district rend publique, aujourd'hui, la liste des employés qui ont touché plus de 100 000 \$ sous forme de traitement et d'avantages imposables pour l'année civile précédente. En 2014, 55 employés se trouvaient dans cette catégorie, soit le même nombre qu'en 2013.

« Notre hôpital accorde une très grande importance à la transparence et à la responsabilisation. Par conséquent, nous sommes heureux de vous fournir ces renseignements aujourd'hui », déclare le président du conseil d'administration de L'Hôpital de Timmins et du district, Léon Laforest.

L'Hôpital de Timmins et du district est conscient de la contribution de chacun de ses employés et est fier des talents qu'il a réussi à attirer et à conserver. Étant donné les défis financiers de taille que l'Ontario doit relever, il est d'autant plus essentiel pour les hôpitaux et l'ensemble du secteur public de compter dans leurs rangs des cadres supérieurs solides, compétents et dignes de respect.

En tant que responsables de la gouvernance de l'hôpital, nous prenons très au sérieux la responsabilité qui nous incombe d'établir la rémunération de nos cadres supérieurs.

Environ 62 % des noms figurant sur la liste sont ceux d'employés assujettis à une convention collective dont les conditions de travail et les niveaux salariaux sont négociés à l'échelle provinciale.

« En ce qui concerne les cadres supérieurs, les niveaux de rémunération sont déterminés en fonction d'un ensemble complexe de facteurs, y compris les responsabilités au sein de la structure d'administration de l'hôpital, la nécessité de refléter les normes du marché, ainsi que les besoins propres à l'hôpital, notamment le besoin d'attirer et de conserver des employés qualifiés et prêts à travailler dans un milieu hospitalier du Nord-Est ontarien », précise M. Laforest.

La liste des employés de L'Hôpital de Timmins et du district qui ont touché 100 000 \$ et plus en 2014 est jointe au présent communiqué. On peut également la consulter sur le site Web de l'hôpital.

L'Hôpital de Timmins et du district (HTD) est un hôpital communautaire, spécialisé et universitaire de niveau C, entièrement agréé, au service des résidents de la ville de Timmins et du district de Cochrane, ainsi que des régions avoisinantes des districts du Timiskaming, de Sudbury et d'Algoma. Il offre une gamme complète de soins médicaux, chirurgicaux, pédiatriques et intensifs, de soins à la mère et au nouveau-né, de soins de longue durée, de services de santé mentale et d'imagerie diagnostique.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Esther Langevin
Hôpital de Timmins et du district
705 267-6373
elangevin@tadh.com